



## I DÉLIBÉRATION

### COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège) Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal n°106-2022

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	01/12/2022
Présents	17
Absents	6
Procurations	1
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du premier décembre deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi cinq décembre à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : Xavier CAUX, Christian PORTET, Valérie DILLON, Monique LE MINEZ, Loïc BOULBES, René BARON, Pierre ROUGÉ, Marie-Christine JOLIBERT, Evelyne CHARRASSE, Michel MAISONNAVE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Mimoun ZAROIL, Maria ALEXANDRE, Nicolas COMTE, Marie-Françoise ALBAN, Laurent GIROUSSE,

Absents : Catherine MARROT, Christelle ANDRIEU, Mylène ROUCH, Stéphane BOURDONCLE, Guillaume LACOSTE, Jean Luc PEISER

Procurations : Catherine MARROT à Jacques ESCANDE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

### Convention cadre « Petites Villes de Demain » et « Opération de Revitalisation Rurale »

La Commune de Mirepoix a été retenue pour bénéficier du programme national Petites Villes de Demain, lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires en janvier 2020 dans le cadre de l'Agenda Rural. Celui-ci vise à accompagner par des moyens d'ingénierie et un soutien financier spécifique les communes de moins de 20 000 habitants ayant des fonctions de centralité sur leur territoire dans leur projet de revitalisation urbaine.

Par la signature de la convention d'adhésion en date du 12 juin 2021 la Commune de Mirepoix s'engage à concrétiser dans un délai de 18 mois, soit avant le 12 décembre 2022, son projet de territoire sous la forme d'une convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Cette convention établit :

- Un diagnostic territorial de la commune de Mirepoix comprenant des données géographiques, démographiques, socio-économiques, sur l'habitat, l'urbanisme et les mobilités. Il identifie les forces, faiblesses et enjeux principaux sur le territoire ;
- Le secteur d'intervention prioritaire sur le centre-bourg de Mirepoix, qui correspond au futur périmètre du Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) en cours de mise en œuvre ;
- Une synthèse des ambitions du territoire exprimées en particulier dans le PLUi et s'intégrant dans le Contrat Régional de Transition Ecologique (CRTE) au niveau du PETER de l'Ariège ainsi que le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) à l'échelle régionale ;
- Les orientations stratégiques articulées comme suit :

I. Développer l'attractivité résidentielle par le renforcement des fonctions de centralité

II. Valoriser les atouts culturels et patrimoniaux du territoire

III. Améliorer le cadre de vie par la remise en valeur de l'ensemble urbain

REÇU EN PREFECTURE

le 07/12/2022

Application agréée E.legalite.com

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal n°106-2022 (suite)

### Convention cadre « Petites Villes de Demain » et « Opération de Revitalisation Rurale »

- Un programme d'actions pluriannuel jusqu'en 2026, porté conjointement par la Communauté de Communes et la Commune de Mirepoix, comprenant 24 actions d'ampleur et de maturité différentes et détaillées sous forme de fiches-actions en annexe;
- Les engagements des partenaires cosignataires, notamment en matière d'accompagnement en ingénierie ;
- La maquette financière traduisant les sources de financement identifiées pour les projets les plus matures ;
- Les modalités de suivi et d'évaluation du programme ;
- La gouvernance du programme et les modalités d'application de la convention, prévoyant notamment la tenue d'un comité de pilotage interne toutes les six semaines, la tenue d'un comité de projet réunissant l'ensemble des partenaires de manière trimestrielle, et la constitution de groupes de travail thématiques (habitat, activité économique, mobilités...) réunissant les élus, techniciens et partenaires concernés.

La convention-cadre Petites Villes de Demain est cosignée par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix et la Commune de Mirepoix d'une part, et l'Etat, la Région Occitanie, le Département de l'Ariège, la Banque des Territoires et l'EPF Occitanie d'autre part. Celle-ci se voulant évolutive, elle pourra être complétée par voie d'avenants, à la suite d'études, évaluations et évolutions des projets initialement prévus.

La convention-cadre Petites Villes de Demain entraîne automatiquement la mise en œuvre d'une ORT. Ce dispositif créé par l'article 157 de la loi ELAN du 23 novembre 2018 offre plusieurs leviers d'actions :

- Sur l'ensemble du territoire communal :
  - Le dispositif « Denormandie dans l'ancien » permettant une réduction d'impôt pour les projets d'acquisition / travaux / mise en location de logements, dont le délai de validité est fixé au 31 décembre 2023 ;
  - La priorisation du territoire sur des dispositifs comme le Fonds Fiches ou des dispositifs spécifique PVD ;
- Sur le secteur d'intervention prioritaire :
  - Un abattement d'impôt sur les plus-values de cessions de biens ;
  - La réduction de la durée de récupération des biens sans maîtres (10 ans au lieu de 30 ans) ;
  - Des règles dérogatoires au droit de l'urbanisme sur des projets spécifiques ;
  - La simplification des projets d'implantation commerciale en centre-ville ;
  - La possibilité d'instituer des exonérations fiscales pour certaines entreprises ;
  - La possibilité de mettre en place le droit de préemption sur les fonds de commerce
  - La possibilité de bénéficier des Prêts de Renouvellement Urbain de la Banque des Territoires.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le contenu de la convention-cadre Petites Villes de Demain valant ORT ainsi que ses annexes ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX





AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



# CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

## pour la commune de Mirepoix (09) et la CC du Pays de Mirepoix

### ENTRE

**La commune de Mirepoix**

Représenté par Monsieur le Maire, Xavier CAUX, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par « la Commune » ,

**La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix**

Représenté par Monsieur le Président, Alain TOMEIO, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par « La Communauté de Communes » ,

D'une part,

### ET

**L'État,**

Représenté par Madame la Préfète du Département de l'Ariège, Sylvie FEUCHER,

Ci-après désigné par « l'État » ;

**La Région Occitanie,**

Représentée par Madame la Présidente, Carole DELGA,

Ci-après désignée par « la Région » ;



REÇU EN PREFECTURE  
le 07/12/2022  
Application agréée E-legalite.com

**Le Département de l'Ariège,**

Représenté par Madame la Présidente, Christine TEQUI,  
Ci-après désignée par « le Département » ;

**La Banque des Territoires d'Occitanie**

Représentée par Madame la Directrice régionale, Annabelle VIOLLET,  
Ci-après désignée par « la Banque des Territoires » ;

**L'établissement Public Foncier d'Occitanie,**

Représenté par Madame la Directrice Générale, Sophie LAFENÊTRE,  
Ci-après désignée par « l'EPFO » ;

D'autre part,

**EN PRESENCE DE :**

XXXX

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**



## Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

L'inscription de Mirepoix dans le programme PVD s'inscrit dans la suite logique d'une politique d'aménagement et de revitalisation menée depuis plusieurs années sur le centre-bourg, l'ensemble de la commune et à l'échelle intercommunale.

Cette stratégie globale s'appuie d'une part sur le patrimoine, qui est au fondement de l'attractivité touristique et résidentielle de la commune. La commune et la CCPM se sont attachées à mettre en valeur son patrimoine son principal atout, en réalisant notamment d'importants travaux d'étanchéité sur les toitures et terrasses de la cathédrale achevés en 2015, en faisant réaliser en 2020 une étude de diagnostic sur l'état des Couverts, en rénovant en 2022 la toiture de la halle au cœur de la bastide.

Cette mise en valeur du patrimoine est également manifestée par un travail sur la bastide dans son ensemble, celle-ci formant une unité architecturale remarquable donnant une valeur patrimoniale à la ville dans son ensemble. Cela s'est traduit par des actions d'embellissement, de protection et de rénovation avec la piétonisation de la place des Couverts dans les années 1990, des travaux de restauration des façades, et actuellement l'engagement dans une procédure de Site Patrimonial Remarquable (SPR) couvrant l'ensemble du centre historique. A cela s'ajoute une politique active de soutien à la réhabilitation du bâti ancien avec le PIG et le LHI qui ont permis depuis 2019 de réhabiliter 22 logements sur Mirepoix et d'en identifier 12 potentiellement insalubres.

D'autre part, Mirepoix assume et renforce son rôle de centralité locale en menant une politique de développement des équipements et services, aussi bien en termes de santé avec l'ouverture d'une maison de santé pluridisciplinaire en 2014, que de sports et loisirs avec la rénovation énergétique de la piscine intercommunale en 2021 et la création d'un cours de tennis-paddle, ou éducatif avec l'accueil quotidien de plus de 1400 élèves au sein des deux maternelles, deux écoles primaires, et de la Cité scolaire allant du collège aux études supérieures.

La centralité de Mirepoix est également manifestée par la densité commerciale, et en particulier par le marché hebdomadaire de plein air, organisé par la commune, et qui participe à la mise en valeur des produits locaux du territoire, agricoles et artisanaux. Enfin, sur le plan culturel, Mirepoix soutient activement la riche vie associative de la commune, en particulier l'association Filentrope et son festival de la marionnette MIMA qui bénéficient de moyens matériels et financiers de la part de la commune depuis leur création.

C'est donc dans la continuité d'une politique territoriale ancrée dans un temps long que la commune de Mirepoix et la CCPM présentent, dans cette convention d'ORT, leur projet de territoire PVD. Celui-ci est le



résultat et le prolongement des actions menées depuis plusieurs mandats sur Mirepoix pour le développement économique et l'amélioration du cadre de vie.

## Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix et la commune de Mirepoix ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 12 juin 2022.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

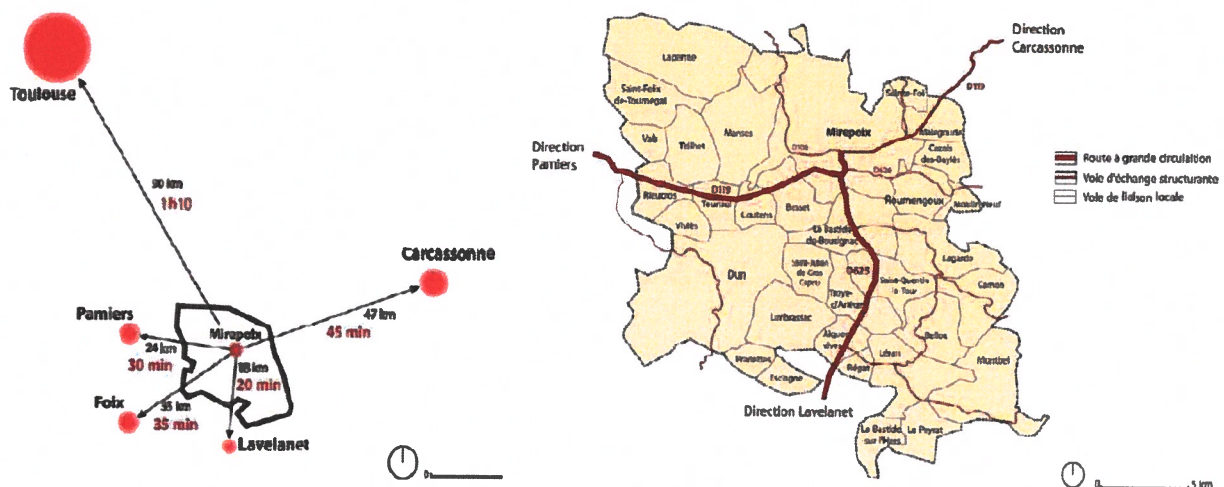
La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation [et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.



## Article 2 – Diagnostic : contexte et enjeux territoriaux

### Présentation de la commune et de son territoire

Mirepoix est une commune de 3102 habitants en 2019, jouant un rôle de bourg-centre sur le territoire rural de la communauté de communes du Pays de Mirepoix et représentant près d'un tiers de sa population (10 512 habitants en 2019). La commune est située au Nord-Est du département de l'Ariège, à proximité de l'Aude et à 30 minutes de Pamiers et Foix, 45 minutes de Carcassonne, et une heure de Toulouse. Elle se trouve à l'écart des aires urbaines et des grands axes routiers et ferroviaires. A ce titre Mirepoix joue un rôle de pôle intermédiaire de ruralité qui justifie son inscription dans le programme Petites Villes de Demain et dans le Contrat Bourg-centre conclu avec la Région Occitanie.



Après plusieurs inondations, dont une majeure en 1289 qui provoque la destruction complète de la ville, Mirepoix est reconstruite sur la rive gauche de l'Hers, à l'abri de nouvelles catastrophes. Sur ce site favorable à la réalisation d'un plan simple et clair, Mirepoix prend la forme d'une bastide entourée de fossés. Les cours plantés de platanes qui entourent la bastide sont les témoins de ces anciens fossés. Ils seront aménagés en 1680.

Le paysage de la vallée de l'Hers, qui se déploie sur un axe est-ouest, constitue l'écrin de la bastide, qu'il vient sublimer avec de vastes étendues cultivées qui s'étirent, une épaisse ripisylve autour de l'Hers et des vues lointaines seulement contraintes par le cadre d'horizons collinéens cultivés ou boisés.

La place du Maréchal Leclerc, au centre de la bastide, constitue la pièce principale de la cité médiévale avec ses couverts du XV<sup>ème</sup> siècle et ses maisons à pans de bois.

Les évolutions récentes de la ville se sont principalement organisées le long de ses axes routiers : logements pavillonnaires, petits collectifs et entrepôts en tête de la zone d'activité.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/12/2022

Application agréée E-legalite.com

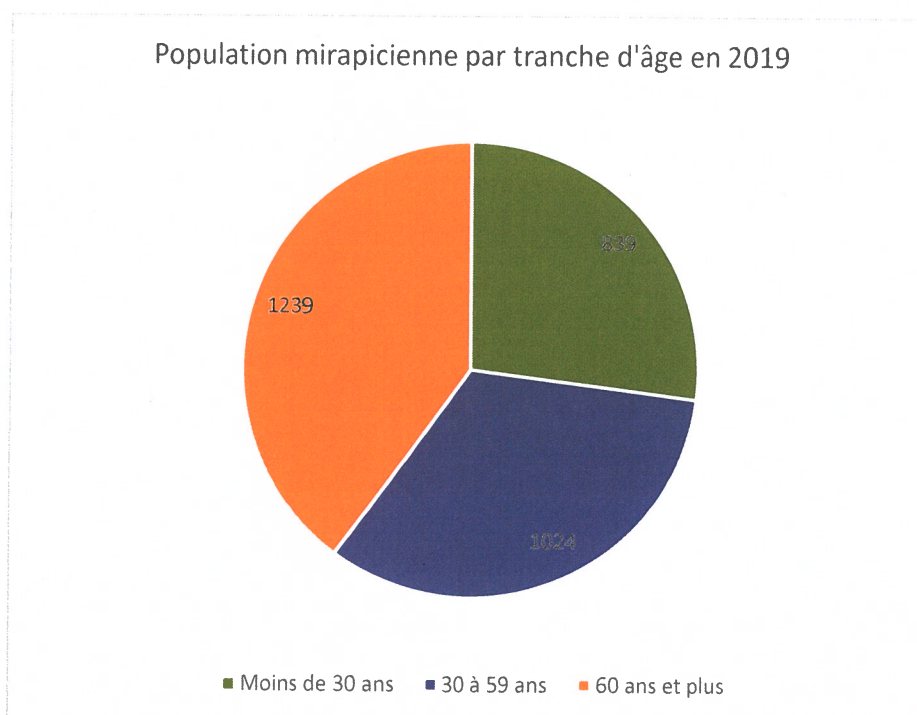
99\_DE-009-210901948-20221205-106D2022-DE

## Diagnostic socio-économique

### a. Une population stable mais vieillissante

Année	2013	2019	Evolution	
			Valeur	%
<b>Mirepoix</b>	3136	3102	-34	-1,1
<b>CCPM</b>	10332	10512	180	1,7

La population de la commune est stable mais vieillissante, tout comme le reste du territoire de la CCPM : la part des personnes de plus de 60 ans était en 2018 de 39,9% (INSEE). Cette part est en augmentation de 6,4% par rapport à 2013, à l'inverse de toutes les autres catégories d'âge, qui ont connu une baisse sur cette période. Ce phénomène de vieillissement de la population est accompagné d'une difficulté à attirer des ménages jeunes et des familles avec enfants, cette dernière catégorie représentant 25,8% des ménages (INSEE, 2018), une part en diminution de 5,8% par rapport à 2013. La commune et son EPCI doivent donc faire face à un enjeu d'une part d'adaptation au vieillissement de la population (habitat, offre de services, santé), et d'autre part de renouvellement générationnel.



### b. Une population qui montre des signes de précarité malgré un emploi bien présent

Au point de vue économique, la population montre des signes de précarité avec un taux de chômage de 17,2% et un taux de pauvreté de 18% (INSEE, 2019). La commune de Mirepoix représente pourtant un pôle d'emploi local, notamment en raison de l'économie présenteielle. Les employés sont la catégorie socio-professionnelle la plus nombreuse avec près d'un tiers des 1409 emplois sur la commune en 2018 (INSEE), suivi des professions intermédiaires (24%) et des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (17,7%). Si les ouvriers sont, après les employés, la catégorie socio-professionnelle la plus présente dans la population active mirapicienne avec près d'un quart des individus (24,6%), ceux-ci ne représentent que 12% des emplois

REÇU EN PREFECTURE

le 07/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-009-210901948-20221205-106D2022-DE

locaux, à l'égal des cadres et professions intellectuelles supérieures. Le développement d'un emploi local en adéquation avec la structure de la population active peut ainsi apparaître comme un enjeu de lutte contre le chômage.

La grande majorité des commerces au niveau intercommunal est concentrée sur Mirepoix, et son aire de chalandise s'étend jusque dans l'Aude voisine. Trois pôles d'activité constituent l'essentiel de l'activité économique mirepicienne, identifiés par une étude de la CCI en 2018 :

- Le centre-ville concentre la majeure partie des emplois avec 85% des établissements et 70 % des actifs travaillant sur la commune. On y trouve un tissu commercial dynamique et de nombreux établissements d'hôtellerie et de restauration. Le marché hebdomadaire du lundi, qui se tient au cœur de la cité sur la place du Maréchal Leclerc, est emblématique du territoire et contribue à la mise en valeur de la production agricole locale qui complète la filière des circuits courts très dynamique sur le territoire.
- La zone d'activités de l'Arbre Blanc concentre la sphère productive et représente un pôle d'une centaine d'emplois. Actuellement peu développé, ce pôle d'activités ne manque pas d'investisseurs potentiels mais la CCPM a du mal à répondre à leurs besoins en termes de surface en raison d'un manque de foncier disponible.
- Le Super U représente à lui seul plus de la moitié de l'activité économique en termes financiers.

c. Une économie présentielle dynamique portée par le tourisme

Le dynamisme de l'économie présentielle est en grande partie dû à l'attractivité touristique du territoire. Celle-ci repose sur le patrimoine exceptionnel de la bastide, qui présente des signes de fragilité, en particulier Les Couverts et la cathédrale Saint-Maurice ; sur une vie culturelle florissante avec de nombreux événements sur la période printanière et estivale, notamment le festival de la marionnette MIMA ; ainsi que sur la présence d'un cadre de vie très prisé et la proximité de nombreuses aménités naturelles et culturelles (lac de Montbel, châteaux cathares, cité de Carcassonne, Pyrénées...) et de loisirs. En termes d'offres d'hébergements, la commune compte 5 hôtels et un camping deux étoiles (BPE, 2020) ainsi que 30 gîtes référencés (Office de Tourisme, 2017), mais ne dispose d'aucun établissement d'hébergement collectif, ce qui limite les possibilités d'accueil des groupes.

d. Un territoire très bien équipé mais une offre de santé à renforcer

Par ailleurs, la commune bénéficie d'un niveau d'équipement équivalent à celui d'une commune de 4000 habitants, qui bénéficie souvent à l'ensemble du territoire intercommunal. Mirepoix est ainsi un pôle local d'éducation avec plus de 1400 élèves répartis entre la Cité scolaire (collège, lycée et enseignement supérieur) et plusieurs écoles élémentaires et maternelles.

L'offre de santé est également de qualité avec la présence d'un EHPAD, amené à s'agrandir et se moderniser prochainement, une maison de santé, un foyer pour personnes handicapées et une antenne d'Ariège Assistance. Les praticiens de la maison de santé sont cependant surchargés et l'accueil de nouveaux médecins et personnels médicaux est un enjeu particulièrement important face au vieillissement de la population.

Enfin, l'offre culturelle et de loisirs est conséquente avec un tissu d'associations dynamique, la salle polyvalente Paul Dardier et l'école de musique attenante, une médiathèque intercommunale et un cinéma municipal, une piscine intercommunale et un cours de tennis-paddle récemment mis en service. Cette offre devrait être complétée dans le cadre du programme PVD avec la réalisation d'un terrain multisports en réponse au déficit d'équipements sportifs pour la jeunesse et la création d'un Centre National de la Marionnette porté par l'association Filentropé.



## Diagnostic habitat

### a. Un parc de logements de grande taille mais en cours de diversification

Le parc de logements de Mirepoix est caractérisé par une forte proportion d'appartements (25,9%) et de locations (39,5%) pour une commune rurale (INSEE, 2018). Celui-ci est globalement de grande taille avec 71,7% de type 4 ou plus grands. Face à l'augmentation des ménages de petite taille voire d'une personne et dans l'optique d'attirer les ménages jeunes globalement moins aisés que la moyenne, un besoin de logements allant du T1 au T3 est identifié.

Cette offre se développe dans le cadre de la construction de logements sociaux. En effet, parmi les 57 que compte la commune, 31 sont de type 3, soit plus de la moitié. Le parc social ne représente que 2,9% du parc global et 6% du parc locatif en 2019, mais celui-ci connaît une dynamique de développement avec trois des quatre résidences ayant été réalisées depuis 2006 dont la dernière, livrée en 2019 par l'opérateur Alogea, comprend 16 logements en centre-bourg. La poursuite de cette production est un objectif au niveau tant communal qu'intercommunal.

Parc immobilier à Mirepoix en 2018	
<i>Construction avant 1991</i>	72,3 %
<i>Part des appartements</i>	25,9 %
<i>Part de logements sociaux conventionnés</i>	2,9 %
<i>Part de logements T4+</i>	71,7 %
<i>Taux de vacance</i>	17 %

Source : INSEE

### b. Des enjeux de rénovation importants en raison de l'ancienneté du parc de logements

Le parc de logements est ancien, avec 72,3% ayant été construits avant 1990, ce qui induit des signes de précarité et pose des enjeux de rénovation. En effet, en 2013, 206 logements (soit 14% du parc) étaient identifiés comme potentiellement indignes à Mirepoix. Dans ce contexte, la CCPM s'est engagée depuis 2019 dans un Programme d'Intérêt Général en partenariat avec l'ANAH, le Conseil Départemental, la région Occitanie et la SACIPAP. Ce programme, dont la gestion est confiée à SOLIHA, a permis de financer des travaux de réhabilitation sur 51 logements de la CCPM dont 22 à Mirepoix, aussi bien pour des propriétaires occupants que bailleurs. En complément, le programme de lutte contre l'habitat indigne (LHI) a permis d'intervenir sur 27 logements indignes ou insalubres depuis 2020, dont 12 à Mirepoix.

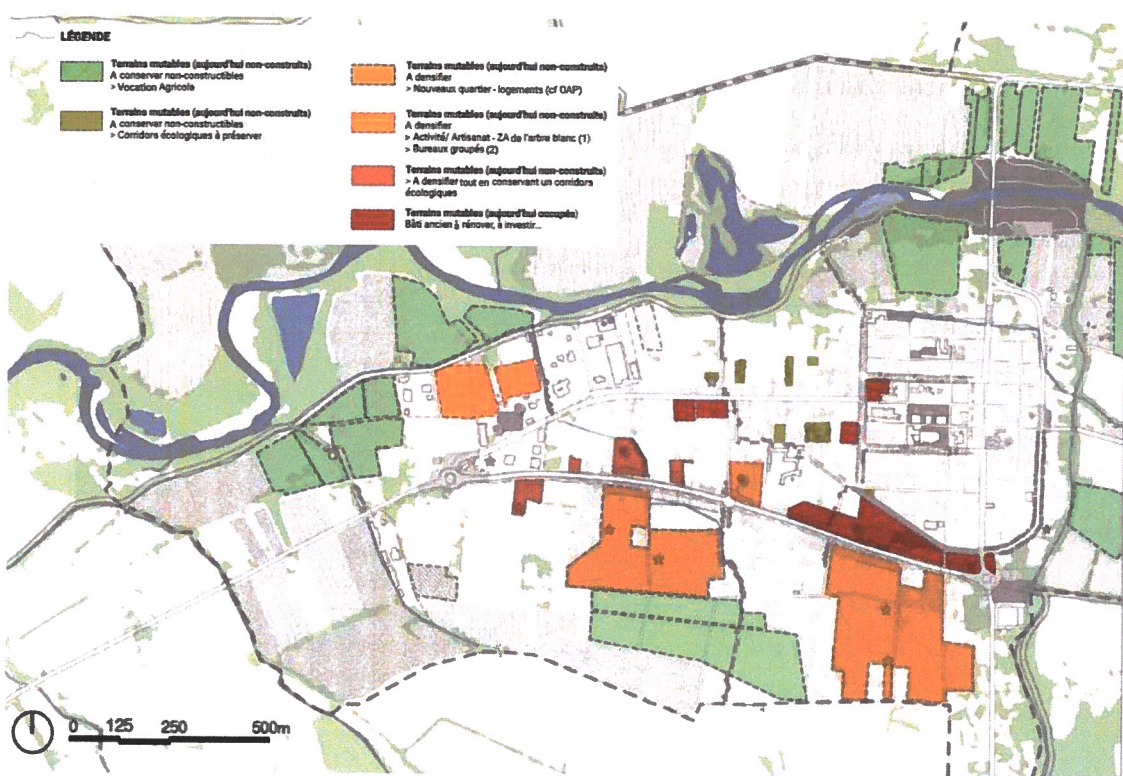
La commune fait également face à une vacance importante, évaluée à 17% en 2018 par l'INSEE. Cependant, la nature de cette vacance est mal connue et la lutte contre celle-ci appelle dans un premier temps le recensement et l'établissement d'un diagnostic qualitatif exhaustif. Mirepoix et les autres communes de la CCPM se sont portées volontaires pour faire partie du programme expérimental Zéro Logement Vacant initié par les services de l'Etat, afin d'identifier la vacance et de la résorber. En 2023, une étude pré-opérationnelle



en vue de la réalisation d'un PLH apportera également de nouveaux éclairages sur la situation de l'habitat et ses enjeux.

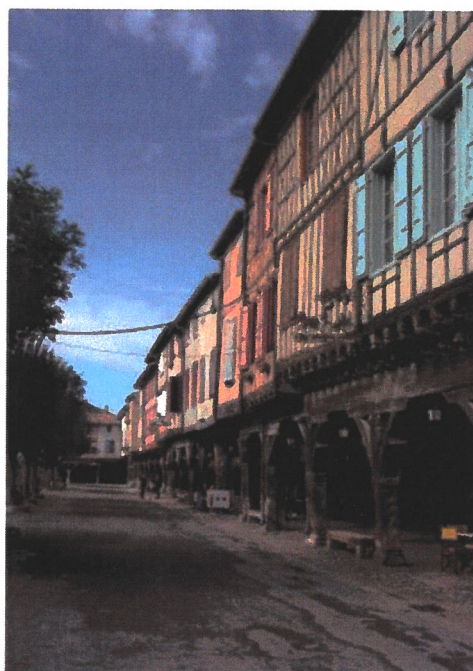
c. Une construction neuve à développer et des opportunités foncières à exploiter dans une logique de densification

Enfin, la dynamisation de la construction neuve est un enjeu affirmé par le PLUi, qui identifie plusieurs zones à urbaniser sur Mirepoix dont une en lisière du centre-bourg en face de l'espace Paul Dardier. Cela répond à une logique de densification des faubourgs et de limitation de l'étalement urbain. Dans la même logique, des bâtiments à fort potentiels sont également identifiés en cœur de ville, en particulier le site du futur ancien EHPAD, à côté de la porte d'Aval, qui offre une emprise foncière idéalement située pour un projet immobilier urbain.





peu évidente. Dans une optique de développer des pôles de centralité périphériques pour la vie mirapicienne, en complément de la place centrale, un réaménagement de ces espaces apparaît comme un enjeu fort. La commune a donc lancé en 2022 une étude de faisabilité, qui s'appuiera sur le travail déjà réalisé dans le cadre de Mirepoix 2030 pour définir et prioriser les besoins d'aménagements sur ces espaces.



Maison des Consuls 6-7 place grand couvert

En haut : Rumat  
En bas : place Marcel Pagnol

#### b. Des enjeux de visibilité et d'accessibilité au niveau des entrées de ville

Mirepoix possède quatre accès principaux par la route : l'accès depuis Pamiers à l'Ouest (D119) se fait par l'avenue Gabriel Fauré, au sud depuis Lavelanet (D625) par le rond-point du Super U, à l'Est depuis Limoux (D626) par le Rumat, et au nord depuis Castelnaudary et Carcassonne (D119) par le pont de l'Hers. La D119 traverse la commune d'Est en Ouest au sud du bourg et sur un axe Nord-Sud par le cours du Jeu du Mail. En tant que portes d'entrées de la ville, ces carrefours présentent un enjeu d'aménagement en termes de visibilité et d'accessibilité. A l'heure actuelle, ces entrées de ville ne sont pas mises en valeur et n'orientent pas les usagers vers le centre-ville en raison d'un manque de signalétique et d'aménagement de cheminements doux. Le cours du Jeu du Mail en particulier, qui passe très près du centre-bourg, opère une rupture dans l'espace urbain, notamment en raison de sa largeur qui incite à la vitesse. Cela implique également un enjeu de sécurité, en tant que liaison entre le centre-bourg et la Cité Scolaire, fréquentée quotidiennement par les collégiens et lycéens.

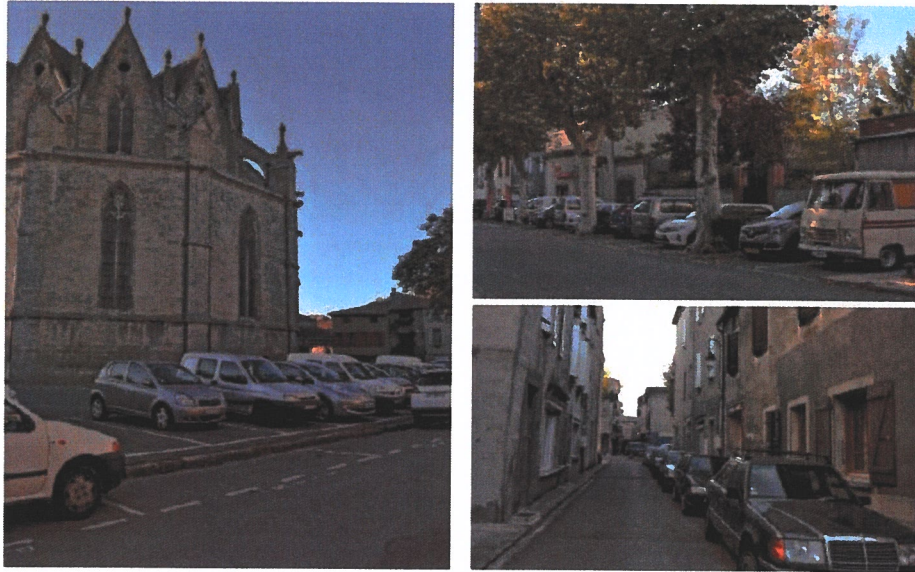




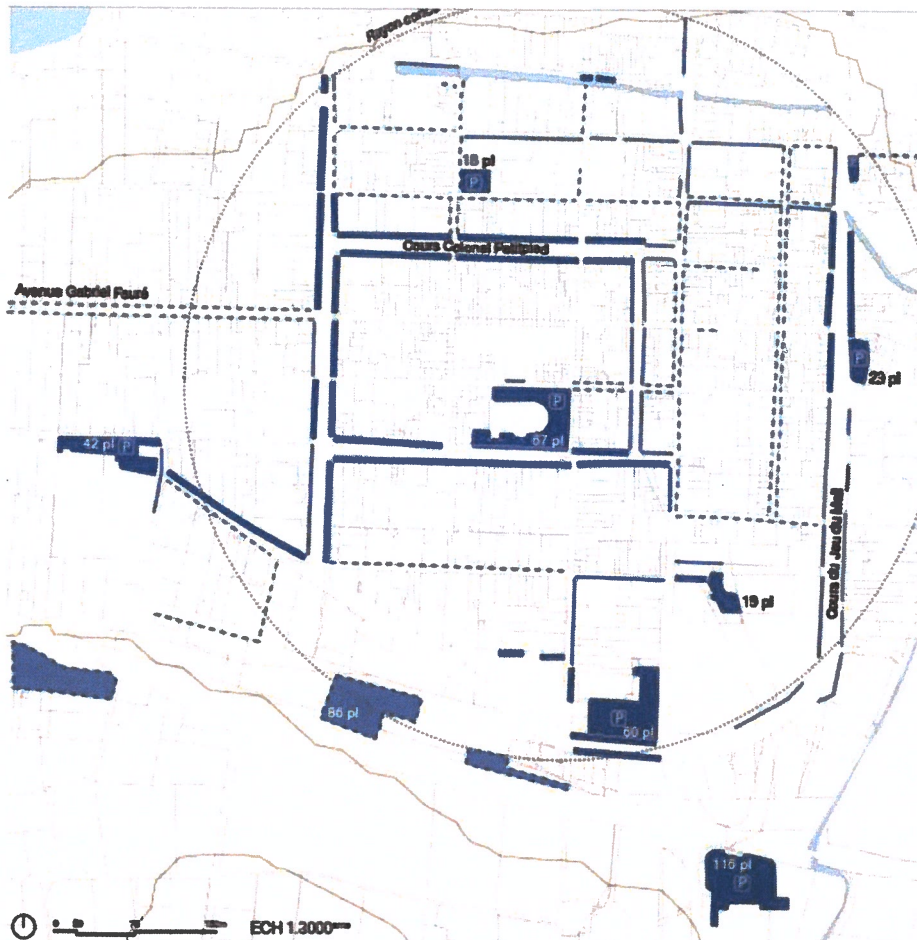
c. Une place des mobilités douces à développer sans renforcer les difficultés de stationnement

Parmi les enjeux d'aménagement, tant sur les entrées de ville qu'en son cœur, se trouve le développement des mobilités douces. Celle-ci est globalement mal définie, et l'omniprésence de la voiture peut rendre difficile la circulation selon d'autres modes. Ainsi sur le cours du Jeu du Mail comme expliqué, mais également la liaison par le pont vers le parc des berges de l'Hers qui est très difficile d'accès à pied. En cœur de ville, les stationnements de voiture obligent, notamment sur le cours du Dr Chabaud, à marcher sur la voie. Cette présence de la voiture vient parfois empêcher l'exploitation du potentiel des espaces publics comme sur les places évoquées précédemment. L'enjeu est donc d'étendre la dynamique de réappropriation du centre-bourg par les piétons, engagée avec la piétonnisation de la place du Maréchal Leclerc.





Cet enjeu est rendu particulièrement difficile à appréhender par le déficit de stationnements auquel doit faire face Mirepoix, en particulier lors du marché du lundi, lors des fêtes et animations, et durant toute la période estivale. Un équilibre est à rechercher vers un développement des circulations douces qui ne doit pas cependant aggraver les problématiques de stationnement. Pour traiter ce sujet, une étude de faisabilité pour les aménagements des entrées de ville Est et Ouest ainsi que les cours centraux de la bastide a été commandée par la commune.



Source : Mirepoix 2030

REÇU EN PREFECTURE

le 07/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-009-210901948-20221205-106D2022-DE

## Conclusion :

Le diagnostic du territoire mirapicien peut ainsi être résumé dans le tableau Atouts-Faiblesses-Enjeux suivant :

<u>Atouts</u>	<u>Faiblesses</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une économie présentielle dynamique, une offre commerciale conséquente et variée</li><li>- Le tourisme est le principal moteur de l'économie, fondé sur le patrimoine, et une vie culturelle riche, et une situation exceptionnelle</li><li>- Une offre d'équipements culturels et sportifs importante et un tissu associatif dynamique</li><li>- De nombreux équipements éducatifs, de la crèche aux études supérieures</li><li>- Une maison de santé pluridisciplinaire de qualité pour un territoire rural</li><li>- Un parc de logements diversifié</li><li>- Une politique de réhabilitation engagée avec un PIG</li><li>- Des opportunités foncières importantes proches du centre-bourg</li><li>- Un patrimoine bâti exceptionnel et un ensemble urbain remarquable par son unité architecturale et sa valeur patrimoniale</li><li>- Plusieurs espaces publics périphériques à fort potentiel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une population vieillissante et une difficulté à répondre aux besoins de logements des ménages jeunes et des familles</li><li>- Une population qui présente des signes de précarité (chômage, taux de pauvreté)</li><li>- Une difficulté à répondre aux besoins des investisseurs économiques en termes de surfaces</li><li>- Un manque de capacité d'hébergement touristique pour les grands groupes</li><li>- Un déficit d'équipements à destination de la jeunesse</li><li>- Un manque de praticiens de santé</li><li>- Un déficit de logements de petite taille</li><li>- Beaucoup de logements anciens potentiellement indignes ou insalubres</li><li>- Une vacance importante et mal connue</li><li>- Des espaces publics peu mis en valeur</li><li>- Des entrées de villes dégradées et parfois dangereuses</li><li>- Un déficit de stationnement lors des périodes de forte affluence</li></ul>
<u>Enjeux</u>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- S'adapter au vieillissement de la population</li><li>- Développer l'attractivité résidentielle et viser un renouvellement générationnel</li><li>- Soutenir l'économie présentielle et favoriser le développement de l'économie productive</li><li>- Valoriser l'emploi local et lutter contre le chômage et la précarité</li><li>- Renforcer le niveau d'équipements, en particulier l'offre de santé et à destination de la jeunesse</li><li>- Poursuivre la réhabilitation du bâti existant</li><li>- Identifier et lutter contre la vacance</li><li>- Densifier les faubourgs et réinvestir les dents creuses</li><li>- Mettre en valeur le patrimoine communal</li><li>- Remettre en valeur les espaces publics et exploiter le potentiel des places</li><li>- Requalifier et sécuriser les entrées de ville</li><li>- Améliorer la place des piétons en centre-bourg et développer les mobilités douces</li><li>- Mener une réflexion globale sur les stationnements</li></ul>	



national. Cet enjeu est également présent dans le centre-bourg de Mirepoix où la nécessité d'une offre de stationnements conséquente doit être mise en perspective avec celui de la décongestion et du développement des mobilités douces.

Enfin, la CCPM s'inscrit dans l'évolution des modes de gouvernance vers une plus grande participation de la société civile. Une consultation auprès des habitants du Pays de Mirepoix a été lancée en 2021 dans l'optique de la définition d'un projet de territoire commun. Celle-ci sera suivie d'ateliers participatifs avec pour objectif l'implication en amont des habitants dans la stratégie territoriale et le développement du dialogue citoyen.

## **Article 4 – Les orientations stratégiques**

### **1. Développer l'attractivité résidentielle par le renforcement des fonctions de centralité**

#### A. Améliorer l'offre de logements

S'inscrivant dans une politique à l'échelle de l'intercommunalité, la stratégie PVD ambitionne de poursuivre en centre-bourg la réhabilitation de l'existant afin de développer un parc de logements plus économe en énergie et présentant un meilleur confort de vie pour ses habitants, propriétaires ou locataires.

Cette politique implique d'une part une connaissance qualitative exhaustive de l'état du logement sur le territoire. Il s'agit en particulier d'identifier précisément la vacance. L'inscription de la CCPM dans le programme Zéro Logement Vacant en tant que territoire-test va dans ce sens, en permettant à la commune d'exploiter les données fournies par les services de l'Etat. Les résultats de ces études doivent donner à la collectivité les outils pour améliorer l'efficacité de son action de résorption de la vacance et de lutte contre l'habitat indigne et insalubre (LHI).

D'autre part, la CCPM souhaite poursuivre l'action du Programme d'Intérêt Général (PIG) en incitant les propriétaires privés, par l'accès aux aides de l'ANAH, à rénover leurs logements. Un des enjeux de cette politique est de mettre en place une stratégie de communication afin d'assurer la visibilité de l'action de la collectivité, et de permettre aux administrés d'avoir une connaissance précise des dispositifs d'accompagnement à la rénovation de leur logement.

La réhabilitation de l'existant s'associe à une dynamique de production de logements, dans une logique de diversification de l'offre immobilière, prenant en compte le vieillissement de la population et favorisant le renouvellement générationnel. Le développement d'une offre de petits logements locatifs, du T1 au T3, s'adapte ainsi à la croissance du nombre de personnes âgées seules tout en visant également un public jeune.

La commune de Mirepoix souhaite également poursuivre la dynamique de création de logements sociaux, engagée sur Mirepoix en 2019 avec la création de la résidence Claude Nougaro (16 logements) par Alogea, en centre-bourg. Le déménagement prochain de l'EHPAD en périphérie de la ville constituera une opportunité foncière idéalement située, en cœur de bourg, pour le développement de l'offre locative sociale.

Enfin, en vue de la réalisation d'un PLH, la CCPM prévoit de réaliser en 2023 une étude pré-opérationnelle visant à donner une vision exhaustive de l'état du logement sur la CCPM et de ces enjeux.

#### B. Soutenir les commerces et encourager l'économie productive

Mirepoix est une centralité commerciale qui inclut dans sa zone de chalandise non seulement la majeure partie de la CCPM, mais aussi les communes limitrophes de l'Aude. Cela se ressent sur le dynamisme du commerce local est un atout pour Mirepoix et son territoire, renforcé par son attractivité touristique. Le maintien de cette offre de commerciale de qualité sera donc un enjeu important dans l'optique du renforcement des fonctions de centralité.



Sur le plan de l'économie productive, l'enjeu majeur est de trouver des solutions permettant l'installation des entreprises qui souhaiteraient s'implanter à Mirepoix.

Enfin, une réflexion sur la valorisation de l'emploi local, en particulier des jeunes, afin de lutter contre le chômage et la précarité, s'inscrit également dans la stratégie PVD de revitalisation économique.

Pour répondre à tous ces enjeux, afin d'exploiter au mieux le potentiel économique de Mirepoix, la commune envisage de réaliser un travail avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège en 2018 permettant de poser les jalons d'une stratégie commerciale globale.

### C. Maintenir et renforcer le niveau d'équipements

Le territoire étant déjà particulièrement bien équipé, la politique PVD en matière d'équipements s'oriente autour de deux axes :

Premièrement, Mirepoix souhaite développer l'offre d'équipements en faveur de la jeunesse, de manière cohérente avec le nombre d'élèves de tous âges présents à sur la commune quotidiennement avec la Cité scolaire et les deux écoles primaires et maternelles. Cette politique s'inscrit donc dans le présent du territoire mais anticipe aussi son avenir en étoffant une offre d'équipements susceptibles d'attirer des familles dans une optique de renouvellement générationnel.

L'espace Paul Dardier, déjà fréquenté par de nombreux jeunes en raison de la présence de tables de pique-nique, d'un square, de l'école de musique, ainsi que la proximité de l'allée des Soupirs, a ainsi été identifié comme propice au développement d'un pôle jeunesse. La commune a déjà engagé la réalisation d'un terrain multisport, faisant suite à une demande des collégiens et lycéens. Par la suite la création d'une maison des jeunes et le réaménagement de l'espace doivent aboutir à la réalisation d'un espace multifonctionnel fréquentable par tous les publics de la petite enfance et aux jeunes adultes.

Le deuxième axe de la politique d'équipement est le renforcement de l'offre de santé. La commune dispose d'une maison de santé pluridisciplinaire, mais comme beaucoup de territoires ruraux, Mirepoix peine à attirer les praticiens. La commune de Mirepoix est active sur ce volet et a lancé une campagne de communication à destination des médecins. Un enjeu majeur réside donc dans la poursuite de la recherche de personnel médical. La revitalisation globale du territoire dans le cadre de PVD doit permettre de rendre Mirepoix plus attractif pour cette catégorie de population.

Par ailleurs, le développement d'une offre spécifique pour les personnes âgées est également une priorité au regard du vieillissement rapide de la population. La relocalisation de l'EHPAD permettant d'augmenter sa capacité d'accueil et sa modernisation, accompagnée par la CCPM et la commune, s'inscrit dans cette volonté d'amélioration de l'offre médico-sociale pour ce public.

## **2. Valoriser les atouts culturels et patrimoniaux de la commune**

### A. Restaurer le patrimoine bâti

La politique de revitalisation de Mirepoix s'appuie sur la sécurisation, la restauration et la valorisation de son patrimoine bâti, qui constitue l'un de ses principaux atouts. Il s'agit à la fois de traiter les fragilités du bâti identifiées par les études, et de magnifier ce qui donne à la ville son attrait touristique. La commune a déjà entamé ce travail de remise en valeur avec la restauration de la cathédrale Saint-Maurice, engagée en 2022 par la commune pour environ une dizaine d'années.

Dans le cadre de PVD, une attention particulière sera portée sur la partie la plus centrale de la bastide, située entre les quatre cours principaux. L'étude Papillaud, réalisée en 2020 a identifié neuf points prioritaires des Couverts à sécuriser. Une opération de remise en valeur des façades est envisagée. Enfin, la mise en place



d'un Site Patrimonial Remarquable en 2022, dont le PSMV et le PVAP sont à l'étude, s'inscrit dans cette démarche de conservation et de protection du patrimoine mirapicien.

Cette politique de restauration et de mise en valeur peut être pensée de manière transversale avec l'incitation des propriétaires privés à rénover leur logement, en associant notamment la Fondation du Patrimoine.

### B. Développer l'offre touristique et culturelle

Le développement de l'offre culturelle de Mirepoix s'articule autour de deux grands projets, impliquant chacun le réinvestissement d'une dent creuse. D'une part, l'acquisition auprès de l'association diocésaine de l'Ariège de l'ancien palais épiscopal, puis sa restauration, permettront la création d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine et de l'Architecture, ainsi que la relocalisation de l'office de tourisme. Ce lieu aura vocation à être une vitrine de l'activité culturelle du territoire de la CCPM et du Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Cathares, mettant en valeur l'histoire du territoire mais aussi son présent (artisanat, évènements...).

Le second projet culturel majeur est porté par l'association Filentrope, organisatrice du festival de la marionnette MIMA, qui contribue au rayonnement de Mirepoix à une échelle nationale. Il s'agit de la création d'un Centre National de la Marionnette proche du cœur de ville. La CCPM soutient et accompagne ce projet qui doit permettre de renforcer la vocation de Mirepoix de pôle culturel local.

Face au déficit de capacité d'accueil pour les groupes de touristes, il apparaît nécessaire de développer l'hébergement collectif complémentaire de l'offre existante en hôtellerie, gîtes et chambres d'hôtes. Cela s'inscrit enfin dans une réflexion sur la diversification des hébergements touristiques, dont l'aménagement prochain d'une aire d'accueil des camping-cars participe.

## **3. Améliorer le cadre de vie par la remise en valeur de l'ensemble urbain**

### A. Requalifier les espaces publics

La revitalisation du centre-bourg suppose une réflexion globale sur ses espaces publics, incluant la végétalisation et les espaces verts, les revêtements des sols, l'éclairage public, la place des différents usages, l'accessibilité... La commune s'est engagée dans cette réflexion en lançant dans le cadre de PVD une étude de faisabilité sur les principaux espaces publics du centre-bourg, qui doit permettre d'identifier les enjeux d'aménagement et de hiérarchiser les espaces à réaménager en priorité.

La mise en valeur des espaces publics et en particulier des places de la ville a pour objectif de proposer un cadre de vie plus agréable pour tous les usagers, et adapté à une multiplicité d'usages. Le réaménagement de places périphériques dans le bourg pourrait également permettre de créer des espaces urbains intermédiaires, des lieux de vie sociale, complémentaires de la place centrale des Couverts.

Le réaménagement des espaces publics répond également à des enjeux climatiques. En effet, la plupart des places de Mirepoix sont très minérales et la création d'îlots de fraîcheur, tant pour le confort des usagers que pour lutter contre le réchauffement climatique, apparaît comme nécessaire. La création d'espaces verts s'inscrit également dans une logique de désimperméabilisation des sols.

Cet enjeu est déjà pris en compte sur Mirepoix, dans le cadre du réaménagement de l'espace Paul Dardier, destiné à devenir un pôle jeunesse avec la création d'un terrain multisport, comme évoqué plus haut. Ce projet inclura l'aménagement paysager de cet espace aujourd'hui entièrement minéral, avec la désimperméabilisation du parking, et l'implantation d'arbres et de haies, et l'installation de mobilier urbain



pour un usage récréatif. Ce projet a fait l'objet en 2022 d'une candidature à l'appel à projet « Désimperméabilisons les sols urbains ! » de la région Occitanie et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

### B. Réaménager les entrées de ville

En tant que première impression de Mirepoix, les entrées de ville constituent des espaces prioritaires d'aménagement. Par ce travail sur ces vitrines du territoire, il s'agit d'en améliorer l'image et la visibilité, mais aussi de faciliter la liaison vers le centre-bourg grâce à une signalétique et des cheminements adaptés. L'objectif est également de fluidifier la traversée et les circulations de tous types.

Dans l'optique de la densification des faubourgs, l'objectif est également d'adoucir les transitions entre le centre-bourg et les espaces périphériques afin de faciliter leur liaison, en atténuant les coupures causées par la route départementale. Cet enjeu est particulièrement prégnant avec la route départementale 119 au Sud qui coupe le centre-ville du quartier Bellemayre, et à l'Est au niveau du Rumat.

Dans le cadre de la stratégie PVD, deux entrées sont identifiées comme particulièrement prioritaires :

- Le Cours du Jeu du Mail (D119) qui longe le bourg à l'Est, sur un axe Nord-Sud, entre le pont de l'Hers et le rond-point du Super U, reliant la route de Carcassonne et celle de Lavelanet. Sur cet espace l'enjeu d'adoucissement de la rupture urbaine est particulièrement sensible, en raison de la grande largeur de la voie et de sa fréquentation. Il s'agit d'un enjeu de sécurisation d'une part, notamment au niveau du Rumat qui opère la liaison entre le centre-bourg et la Cité scolaire.
- L'avenue Gabriel Fauré à l'Ouest, entre le rond-point et la porte d'Aval. Cette avenue est l'entrée la plus directe vers le centre historique de Mirepoix et présente donc un enjeu touristique important.

Dans le cadre de la définition du programme d'actions prioritaires PVD, la commune a mandaté en 2022 un bureau d'études pour réaliser une étude de faisabilité d'aménagement sur ces entrées de ville.

### C. Elaborer un schéma communal de circulation et de stationnement

De manière transversale, une réflexion globale sur les mobilités est au cœur de l'ensemble de ces projets d'aménagement. Face aux difficultés de circulation des piétons et vélos, tant sur les faubourgs qu'en centre-ville, il s'agit de trouver des solutions permettant d'améliorer le partage de l'espace public entre tous les usages.

Cet enjeu est croisé avec la question des stationnements. L'amélioration de la place des mobilités douces implique une libération de l'espace occupé par les voitures, notamment sur les cours centraux, et qui donne aux piétons une expérience peu confortable, les obligeant à marcher en bordure de voirie. Par ailleurs, cette omniprésence des voitures vient empêcher la mise en valeur de plusieurs espaces publics tels que le Rumat et le parvis de la cathédrale. Cependant, en raison de l'affluence extérieure, en particulier l'été et le lundi matin, jour de marché, la commune connaît un besoin important de stationnements qui rend problématique la suppression de ceux déjà existant. Dans le cadre de PVD, la commune recherche donc des solutions permettant de traiter ces enjeux simultanément, afin de ne pas accentuer l'une des problématiques en traitant l'autre.

L'élaboration d'un schéma communal de stationnement se fait donc dans une approche holiste, intégrant la création de voies partagées avec priorité aux piétons, plutôt que des voies dédiées pour chaque usage. Elle comprend également l'éventuelle création de nouvelles poches de stationnement, mais aussi la réglementation du stationnement existant. Cette politique imbrique des enjeux de qualité urbaine et de cadre de vie, avec des enjeux touristiques, et s'inscrit dans l'objectif global de la transition écologique. La perspective à terme d'une réduction de la place de la voiture est connue, mais dans une approche réaliste au regard de la réalité de son territoire, Mirepoix mise sur une évolution douce, inscrite dans le temps long.



## Article 5 – Le plan d’action

Le plan d’action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi. Celui-ci est présenté en annexe 1 du présent document.

Les évolutions du plan d’action sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de projet, sans nécessité d’avenant de la présente convention.

La définition d’un ou de plusieurs secteurs d’intervention de l’ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l’EPCI, figure parmi les secteurs d’intervention présentés à l’annexe 2.

### 5.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d’action du CRTE du territoire concerné.

L’inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l’ANCT pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d’année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l’ANCT.

### 5.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés en annexe du plan d’action. Les projets feront l’objet d’un travail spécifique de maturation afin d’être proposés au plan d’action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d’exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d’entraînement.

## Article 6 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l’ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l’Ademe...), services déconcentrés de l’Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d’urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.



Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## **Article 7 - Engagements des partenaires**

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **7.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### **7.2. Le territoire signataire**

En signant cette convention, la Commune de Mirepoix assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Communauté de Communes et la Commune de Mirepoix s'engagent à s'appuyer dans leurs services sur un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation, ainsi que sur le DGS de la commune de Mirepoix et le pôle Développement Territorial de la CCPM.

La Commune et la Communauté de Communes s'engagent, dans la continuité de la démarche d'élaboration du projet de territoire initiée par l'EPCI, à animer les travaux menés dans le cadre de PVD en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La Commune et la Communauté de Communes s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

La Commune et la Communauté de Communes s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont ils sont maîtres d'ouvrage.



En outre, la CC du Pays de Mirepoix et la commune de Mirepoix s'engagent à :

- Élaborer un nouveau programme d'amélioration de l'habitat visant à améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de logements, en particulier locatifs ;
- Identifier des îlots prioritaires en matière de rénovation de l'habitat et de lutte contre l'habitat indigne ;
- Identifier et mettre en œuvre des actions de résorption de la vacance des logements en lien avec le programme Zéro Logement Vacant ;
- Mettre en œuvre des actions en faveur de la transition énergétique du territoire ;
- Veiller à la cohérence entre le document d'urbanisme et les objectifs contractualisés dans cette présente convention, en procédant, le cas échéant, aux modifications du PLUi nécessaires à la mise en œuvre des plans, projets et actions prévues dans l'ORT-PVD ;
- Intégrer les réflexions, démarches, projets, planification, existants ou à venir, dans le dispositif ORT-PVD.

### 7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement L' aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou



- bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
  - L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.
  - L'Agence de l'eau Adour-Garonne, dans le cadre de son programme d'intervention, apporte son soutien financier à des opérations contribuant à atteindre ses objectifs. A titre d'exemple, la désimperméabilisation, la gestion intégrée des eaux pluviales et les opérations de renaturation constituent actuellement un axe fort d'intervention permettant une meilleure gestion des eaux pluviales dans la ville, la reconstitution de nappes dans les sols, la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ou encore la prévention des inondations.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### 7.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier. Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

#### 7.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les



politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

*Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.*

#### **7.6. Engagements des autres opérateurs publics**

La Banque des Territoires et l'EPFO s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référents pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Banque des Territoires et l'EPFO s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

##### **7.6.1. La Banque des territoires**

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de



ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

#### 7.6.2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPFO sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens

#### 7.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### 7.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.



## **Article 8 – Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »**

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs (phasage et calendrier, contenu opérationnel), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie ;
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain) ;
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Le Contrat Bourg Centre Occitanie de Mirepoix ayant été approuvé en 2020 et dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par la commune de Mirepoix et la CCPM.

Un seul Comité de pilotage assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et du Contrat Territorial Occitanie.

## **Article 9 – Gouvernance du programme Petites villes de demain**

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

La Communauté de Communes et la Commune tiennent un comité de pilotage en interne environ toutes les six semaines, présidé par M. le Président et M. le Maire. Celui-ci réunit un collège d'élus et un collège d'agents des deux collectivités. Des partenaires extérieurs peuvent être conviés de façon ponctuelle à ces comités de pilotage, en fonction de l'ordre du jour.

Les Partenaires techniques et financiers se réunissent en comité de projet une fois par trimestre. Il co-présidé par M. le Maire de Mirepoix et M. le Président de la CCPM. Y sont représentés :

- L'Etat représenté par le Préfet de département ou les référents départementaux de l'Etat désignés par le Préfet
- PETR de l'Ariège
- Région Occitanie
- Département de l'Ariège
- La Banque des Territoires
- CAUE 09



- EPF d'Occitanie
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Agence Ariège Attractivité
- Bailleurs sociaux : Alogea et OPHLM de l'Ariège
- Action Logement
- SACICAP
- Le SBGH
- L'Agence de l'Eau Adour-Garonne

En fonction des actions qui seront menées, d'autres partenaires pourront être invités à rejoindre ce comité de projet. Le rôle du comité de projet est de valider les orientations et de suivre l'état d'avancement du projet. Ses membres restent en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Par ailleurs, des groupes de travail thématiques (logement, patrimoine, espaces publics, mobilités douces, transition énergétique...) pourront être organisés sous l'impulsion du chef de projet PVD en mobilisant des agents des différents partenaires concernés.

#### **Article 10 - Suivi et évaluation du programme**

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

#### **Article 11 - Résultats attendus du programme**

Les résultats seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche-action en annexe 3.

#### **Article 12 – Utilisation des logos**

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son



consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (1) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (2) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La Commune et la Communauté de Communes sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

### **Article 13 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité**

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

### **Article 14 – Evolution et mise à jour du programme**

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

### **Article 15 - Résiliation du programme**

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

### **Article 16 – Traitement des litiges**

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.



A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de **XXX**.



CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN » AYANT VALEUR D'ORT, SIGNÉE EN 7 EXEMPLAIRES

Signé le,

à Mirepoix

CC DU PAYS DE MIREPOIX  
Monsieur le Président  
Alain TOMEO

ETAT  
Madame la Préfète du  
Département de l'Ariège  
Sylvie FEUCHER

COMMUNE DE MIREPOIX  
Monsieur le Maire  
Xavier CAUX

REGION OCCITANIE  
Madame la Présidente  
Carole DELGA

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE L'ARIEGE  
Madame la Présidente  
Christine TEQUI

BANQUE DES TERRITOIRES  
D'OCCITANIE  
Monsieur le Directeur  
territorial  
Olivier LIVROZET

ETABLISSEMENT PUBLIC  
FONCIER D'OCCITANIE  
Madame la Directrice  
Générale  
Sophie LAFENÊTRE



## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Programme d’actions**

**Annexe 2 – Présentation du secteur d’intervention de l’ORT**

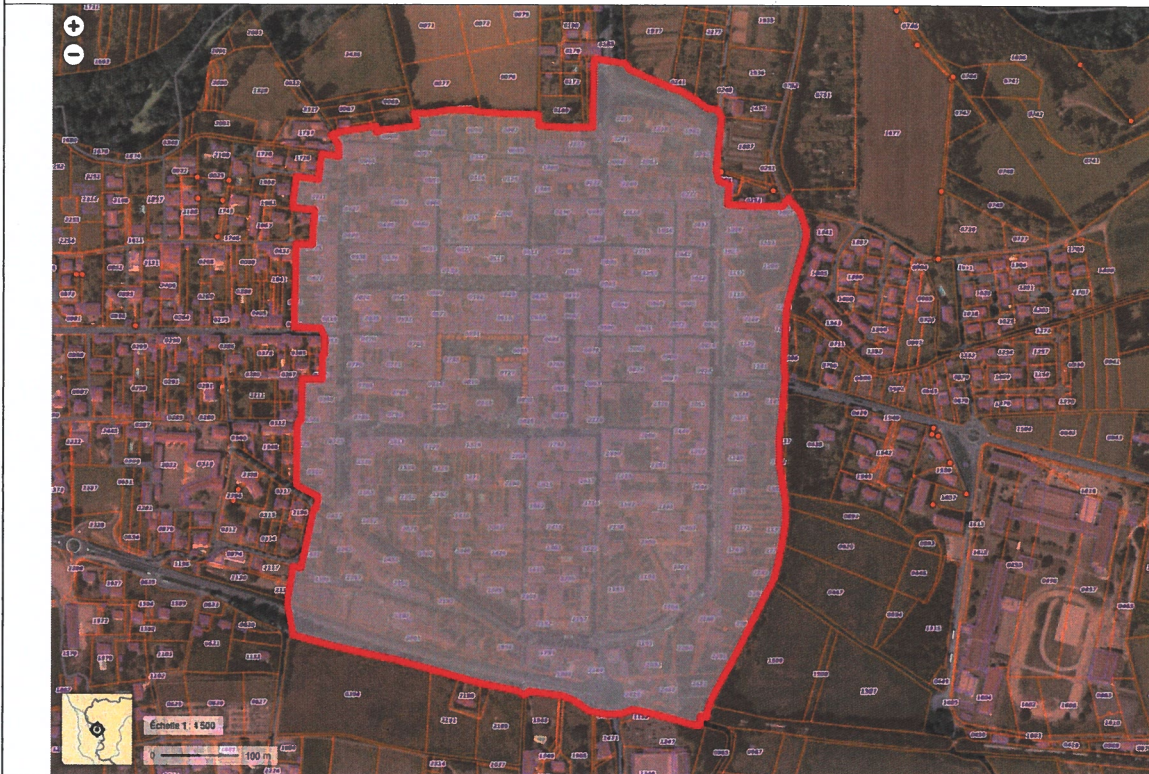
**Annexe 3 – Fiches-actions**

**Annexe 4 – Plan-guide**

**Annexe 5 – Maquette financière**



**Convention d'ORT**  
**Projet de secteur prioritaire d'intervention**  
**Commune de Mirepoix (09)**



17/11/2022



REÇU EN PREFECTURE

le 07/12/2022

Application agréée E-legalite.com

PROGRAMME D'ACTIONS PETITES VILLES DE DEMAIN - MIREPOIX 2022-2026



Objectifs	Actions	Réfèrent	Montant estimatif	Calendrier				
				2022	2023	2024	2025	2026
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE PAR LE RENFORCEMENT DES FONCTIONS DE CENTRALITE</b>								
A. Mener une politique d'amélioration de l'offre de logements	Soutenir la réhabilitation du parc existant en centre-bourg, et spécialement des logements présentant des signes de précarité et pour lutter contre la vacance	CCPM / Mirepoix	PIG 2023 : 68 000 €					
	Intensifier le rythme de production de logements, afin de diversifier le parc et permettre la mixité sociale et les parcours résidentiels	CCPM / Mirepoix						
	Participer à la requalification du site de l'ancien EHPAD	CCPM / Mirepoix						
B. Soutenir les commerces et encourager l'économie productive	Réaliser une étude sur l'activité économique à Mirepoix	Mirepoix						
	Favoriser l'installation et la reprise d'activités	Mirepoix						
C. Maintenir et renforcer le niveau d'équipements	Créer un terrain multisports	Mirepoix	102 480 €					
	Créer une maison des jeunes	CCPM / Mirepoix						
	Accompagner la relocalisation de l'EHPAD	Mirepoix						
	Rechercher de nouveaux praticiens pour la maison de santé	CCPM / Mirepoix						
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : VALORISER LES ATOUTS CULTURELS ET PATRIMONIAUX DE LA COMMUNE</b>								
A. Restaurer le patrimoine bâti	Restaurer la cathédrale	Mirepoix	7 000 000 €					
	Mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable	CCPM	250 000 €					
	Sécuriser les neufs points prioritaires des Couverts	Mirepoix						
	Accompagner une opération de remise en valeur des façades	CCPM / Mirepoix						
B. Développer l'offre touristique et culturelle	Créer un CIAP et relocaliser l'Office du Tourisme au sein du palais épiscopal	CCPM	Acquisition : env 200 000 €					
	Soutenir la création d'un Centre National de la Marionnette	CCPM / Mirepoix	Acquisition : env 155 000 €					
	Aménager une aire de camping-cars	CCPM						
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : AMELIORER LE CADRE DE VIE PAR LA REMISE EN VALEUR DE L'ENSEMBLE URBAIN</b>								
A. Requalifier les espaces publics	Réaménager le parking et les abords paysagers de la salle Paul Dardier	Mirepoix	393 505 €					
	Réaliser une étude de faisabilité pour définir les espaces à réaménager (Maréchal Leclerc, parvis de la cathédrale, Cours, Béal)	Mirepoix	30 000 €					
B. Réaménager les entrées de ville	Réaliser une étude de faisabilité sur les entrées de ville	Mirepoix	28 220 €					
	Réaménager le Cours du Jeu du Mail	Mirepoix						
	Sécuriser l'accès à la cité scolaire et la liaison avec la voie verte et l'aire de camping-cars	Mirepoix						
	Réaménager l'avenue Gabriel Fauré et les accès Ouest (Mestrise)	Mirepoix						
C. Elaborer un schéma communal de circulation et de stationnement	Mettre en œuvre une politique en faveur des mobilités douces	Mirepoix						
	Intégrer les problèmes de stationnements à la réflexion globale des aménagements urbains	Mirepoix						

REÇU EN PREFECTURE

le 07/12/2022

Application agréée E-legalite.com